

Prévenir la séparation des familles et préserver l'unité familiale pendant la COVID-19

Guide du facilitateur

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes ont consacré leur temps et leur expertise à l'élaboration de ce module d'apprentissage. En tant que co-responsables du Groupe de travail sur l'apprentissage et le développement, Katie Robertson (Plan International) et Elena Giannini (UNICEF) ont dirigé l'élaboration de ce module en consultation avec les membres du Groupe de travail. Leur leadership a joué un rôle déterminant dans l'avancement des travaux.

Nous remercions tout particulièrement les membres de l'Alliance qui ont soutenu l'élaboration de ce module : Audrey Bollier, Laurent Chapuis, Claire Whiting, Brigid Pfister, Laura Lee, Angelisa Diveny et Michelle Van Akin.

PUBLICATIONS/CITATIONS

©2021 The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action

L'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire (l'Alliance) soutient les efforts des acteurs humanitaires pour réaliser des interventions de protection de l'enfance efficaces et de haute qualité dans les situations de crise humanitaire.

Par l'intermédiaire de ses groupes de travail techniques et de ses équipes spéciales, l'Alliance élabore des normes opérationnelles interagences et fournit des conseils techniques pour soutenir le travail de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire.

Pour plus d'informations sur le travail de l'Alliance et les modalités d'adhésion au réseau, veuillez visiter le site suivant : <https://www.alliancecpha.org> ou contactez-nous directement à cette adresse : info@alliancecpha.org

Ce guide du facilitateur a été rendu possible grâce au soutien généreux du peuple américain par le biais du Bureau d'assistance humanitaire (BHA) de l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Son contenu relève de la responsabilité de l'Alliance et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

Pour les lecteurs qui souhaitent citer ce document, nous suggérons ce qui suit :

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021). *Prévenir la séparation des familles et préserver l'unité familiale pendant la COVID-19 : Module de formation - Guide du facilitateur.*

APERÇU DU COURS

Objectif du cours : Ce cours permettra au personnel de protection de l'enfance (CP) de prévenir et de répondre à la séparation des familles pendant la quarantaine, l'isolement et le traitement, en coordination avec les acteurs de la santé.

Durée du cours :

- Un jour et demi pour une formation en présentiel ou
- 4 séances en direct (120, 180, 180, et 180 minutes) pour la formation facilitée à distance.

Objectifs du cours. À la fin de ce cours, les participants seront en mesure de :

- Expliquer les considérations clés relatives à prévention de la séparation des familles et promouvoir l'unité familiale dans le contexte de la COVID-19 et d'autres épidémies de maladies infectieuses (IDO)
- Décrire comment coordonner avec les acteurs de la santé pour éviter la séparation des familles et promouvoir l'unité familiale dans les établissements de santé pendant la COVID-19 et d'autres IDO
- Élaborer un plan d'action pour prévenir ou répondre à la séparation des familles dans le contexte de la COVID-19 et d'autres IDO

Public cible : Cette formation s'adresse au personnel chargé de la protection de l'enfance (CP) travaillant sur le terrain et mettant directement en œuvre les programmes. Il peut s'agir d'assistants, d'agents et de personnel de gestion.

Compétences connexes : Intégration de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et de la santé :

- Identifier les lignes directrices, les principes et les normes pertinents qui éclairent la collaboration, la programmation et l'évaluation conjointes de la CP et de la santé
- Établir des systèmes de référencement et de suivi afin que le personnel des établissements de santé puisse surveiller efficacement les risques de CP dans les hôpitaux et référer les enfants ayant besoin de protection
- Veiller à ce que tous les enfants aient accès à des services de santé sûrs et protecteurs, adaptés à leur âge et à leurs besoins de développement
(Tiré de [CPHA Competency Framework](#))

Pré-requis : Aucun.

Exigences relatives au facilitateur : Ce module doit être dispensé par des facilitateurs ayant une expertise et une expérience en matière de protection de l'enfance et de santé, dans des contextes humanitaires. Il est prévu que deux facilitateurs compétents, l'un provenant du secteur de la Protection de l'enfance (CP) et l'autre de la santé présentent le module ensemble, afin de s'assurer que les messages clés sont exacts et que les questions des participants reçoivent des réponses claires et précises.

Équipement, matériel et préparation nécessaires :

- 4 tableaux de conférence
- Marqueurs de couleur assortis (suffisants pour que 4 groupes puissent les utiliser simultanément)
- Feuilles Post-it

Programme : Des exemples de programme pour la présentation des modules en présentiel et à distance sont inclus ci-dessous. Ils peuvent être adaptés en fonction de votre contexte.

En personne :

Jour 1		Jour 2	
Temps	Séance	Temps	Séance
9.00 - 9.45	Mot de bienvenue et présentations	9.00 - 9.30	Récapitulation
9.45 - 10.30	Introduction aux risques accrus pour les enfants pendant les pandémies	9.30 - 10.50	Actions préparatoires pour prévenir et répondre à la séparation des familles
10.30 - 11.30	Définir les termes : Quarantaine, Isolement et Traitement	10.50 - 11.05	Pause
11.30 - 11.45	Pause	11.05 - 12.10	Planification d'actions
11.45 - 13.15	Prévenir la séparation des familles	12.10 - 12.40	Révision et clôture
13.15 - 14.15	Déjeuner		
14.15 - 15.30	Préserver l'unité familiale lorsqu'un enfant est admis dans un établissement de santé		
15.30 - 15.45	Pause		

15.45 - 16.40	Préserver l'unité familiale lorsqu'un tuteur est admis dans un établissement de santé	
16.40 - 17.00	Révision	

Facilitée à distance :

	Contenu de la séance
Séance 1	120 minutes Mot de bienvenue et présentations Introduction à la technologie Introduction aux risques accrus pour les enfants pendant les pandémies
Séance 2	180 minutes Définir les termes : Quarantaine, Isolement et Traitement Prévenir la séparation des familles
Séance 3	180 minutes Préserver l'unité familiale lorsqu'un enfant est admis dans un établissement de santé Préserver l'unité familiale lorsqu'un tuteur est admis dans un établissement de santé
Séance 4	180 minutes Actions préparatoires pour prévenir et répondre à la séparation des familles Planification d'actions Évaluation et clôture

Supporting information:

- Le contenu de ce module d'apprentissage est largement basé sur la note d'orientation: [Children, Isolation and Quarantine: Preventing Family Separation and Other Child Protection Considerations during the COVID-19 Pandemic](#) de l'Alliance et de l'UNICEF. Il est recommandé que le facilitateur connaisse bien cette note d'orientation. Il serait également utile que le facilitateur révise la note d'orientation de l'Alliance: [Key Considerations: Family Tracing and Reunification \(FTR\) for Unaccompanied and Separated Children \(UASC\) in relation to the COVID-19 pandemic and other potential infectious disease outbreaks](#).
- Taille recommandée du groupe : 12-24 participants en présentiel, 12-20 pour les séances facilitées à distance.
- Contextualisation du cours :

- Il peut être nécessaire d'adapter certaines activités d'intégration pour qu'elles conviennent au public cible.

Version facilitée à distance:

Les instructions spécifiques à une plateforme ont été évitées lors de l'élaboration de ce cours. Une fois que vous aurez identifié les plateformes en ligne que vous utiliserez, nous vous recommandons de revoir toutes les instructions des exercices pour vous assurer qu'elles sont claires et spécifiques, afin de permettre aux participants de s'engager rapidement et facilement dans les éléments interactifs du cours.

Pour effectuer les exercices de ce cours, vous aurez besoin des plateformes et outils techniques suivants :

- Plateforme de visioconférence avec salle de petits groupes et fonctionnalité de chat
- Tableau blanc interactif en ligne avec des fonctionnalités de Post-it et de dessin
- Un dossier partagé en ligne où les participants peuvent accéder aux principales ressources du cours

La préparation spécifique requise avant chaque séance est détaillée dans les plans de séance ci-dessous, qui comprennent des exemples de dispositions de tableaux blancs en ligne.

En fonction de votre programme, vous devriez ajouter une pause de 5 minutes toutes les heures pour les formations facilitées à distance, ainsi que des pauses plus longues au besoin.

Il est indispensable que le facilitateur et le producteur technique préparent le cours ensemble, afin de s'assurer que leurs rôles et responsabilités respectifs sont clairs et convenus. Notez que le producteur technique n'a pas besoin de qualifications spécifiques. La seule exigence est celle d'être à l'aise et confiant dans l'utilisation de la plateforme d'appel vidéo choisie, et donc d'être capable de soutenir le facilitateur de manière appropriée.

Aperçu des séances et des objectifs d'apprentissage

Mot de bienvenue et présentations

But de la séance : Présenter aux participants le cours, leurs collègues et l'équipe de facilitation.

À la fin de la séance, les participants seront en mesure de :

- Se rappeler de la structure et des objectifs du cours
- Identifier les facilitateurs et leurs collègues participants
- Utiliser les fonctions clés de la (des) plateforme(s) d'apprentissage à distance (Applicable uniquement aux séances facilitées à distance)

Séance 1 : Introduction aux risques accrus pour les enfants pendant les pandémies

But de la séance : Présenter aux participants les risques spécifiques de CP associés à la COVID-19 et à d'autres IDO, et les informer de la manière dont les risques pour les enfants augmentent pendant ces épidémies.

S1.O1 : Décrire les risques accrus pour les enfants pendant la COVID-19 et d'autres IDO.

S1.O2 : Réfléchir aux différentes façons dont les enfants peuvent être touchés par la COVID-19 et d'autres IDO.

Séance 2 : Définir les termes : Quarantaine, Isolement et Traitement

But de la séance : Définir les termes clés « isolement » et « quarantaine », et donner un bref aperçu des quatre différents types de quarantaine/isolement et des risques qui y sont associés.

S2. O1 : Définir la quarantaine et l'isolement.

S2. O2 : Décrire les quatre types de quarantaine/isolement.

S2. O3 : Expliquer les risques associés à la quarantaine, à l'isolement et au traitement en établissement.

S2. O4 : Expliquer l'importance de prévenir la séparation des familles et de préserver l'unité familiale.

Séance 3 : Prévenir la séparation des familles

But de la séance : Donner un aperçu des considérations clés lors de la prévention de la séparation des familles pendant la période COVID-19 et d'autres IDO.

S3. O1 : Énumérer les bonnes pratiques de base pour prévenir la séparation des familles en raison de la quarantaine, de l'isolement et du traitement pendant la période de COVID-19 et d'autres IDO

S3. O2 : Discuter du processus de la décision de séparer ou non un enfant de sa famille, et discuter des considérations clés qui entrent en jeu.

Séance 4 : Préserver l'unité familiale lorsqu'un enfant est admis dans un établissement de santé

But de la séance : Explorer les bonnes pratiques permettant de préserver l'unité familiale et de privilégier l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés lors de l'admission et du traitement dans les établissements de santé.

S4. O1 : Décrire le caractère essentiel de la prévention de la séparation des familles due à la quarantaine, à l'isolement ou au traitement.

S4. O2 : Énumérer les bonnes pratiques que les acteurs de la santé doivent suivre si un enfant doit être admis dans un établissement de santé pour une mise en quarantaine, un isolement ou un traitement sans son/ses tuteur(s)

S4. O3 : Décrire les approches de base pour préserver l'unité familiale pendant la séparation

Séance 5 : Préserver l'unité familiale lorsqu'un tuteur est admis dans un établissement de santé

But de la séance : Explorer les actions clés permettant de prévenir la séparation des familles et préserver l'unité familiale lorsqu'un tuteur principal est admis dans un établissement de santé.

S5. O1 : Décrire les mesures qui doivent être prises avant que la séparation ne se produise

S5. O2 : Détailler les actions clés qui doivent être entreprises lorsqu'un tuteur est admis avec un enfant

S5. O3 : Décrire les actions clés qui doivent être entreprises lorsqu'un tuteur est admis seul dans un établissement

Séance 6 : Actions préparatoires pour prévenir et répondre à la séparation des familles

But de la séance : Donner un aperçu des actions clés à coordonner avec les acteurs de la santé afin de maintenir l'unité familiale pendant la période de COVID-19 ou d'autres IDO.

S6. O1 : Prendre en compte les ressources humaines nécessaires pour appuyer correctement les établissements de santé dans leurs efforts de promouvoir l'unité familiale et le bien-être des enfants dans les établissements

S6. O2 : Dresser la liste des différentes formations requises pour le personnel de santé, le personnel de la CP et les membres de la communauté

S6. O3 : Identifier les Procédures opérationnelles standardisées (SOP) potentielles pour travailler en collaboration avec les partenaires de santé dans le contexte de la COVID-19.

Séance 7 : Planification d'actions

But de la séance : Récapituler et appliquer les connaissances acquises lors des séances précédentes dans le cadre d'un exercice de planification d'actions.

S7. O1 : Se rappeler les actions clés pour éviter et répondre à la séparation des familles dans le contexte de la COVID-19

S7. O2 : Se rappeler les actions clés pour préserver l'unité familiale dans le contexte de la COVID-19

S7. O3 : Déterminer les rôles et les responsabilités liés aux actions clés

S7. O4 : Développer un plan d'action pour prévenir ou répondre à la séparation des familles et préserver l'unité familiale dans le contexte de la COVID-19

Séance 8 : Évaluation et clôture

But de la séance : Recueillir le feedback des participants, récapituler les points clés de l'apprentissage et clôturer le cours

S8. O1 : Identifier les enseignements clés du cours

S8. O2 : Demander aux participants d'évaluer le cours et de donner leur feedback.

Travail pré-formation

Durée de la séance : 30 minutes, activité à un rythme individuel

Assurez-vous que les participants reçoivent la tâche préalable au cours au moins une semaine, mais de préférence deux semaines avant le début du cours.

Envoyez ce document avec les instructions de l'activité, ou copiez le texte ci-dessous et envoyez-le par e-mail.

Avant le cours, veuillez compléter cette courte tâche. Apportez vos notes à la première séance, où il vous sera demandé de donner votre feedback sur l'activité. Cette tâche devrait prendre environ 30 minutes.

[Regarder la vidéo](#) sur le modèle socio-écologique

Prenez des notes sur les facteurs de risque et les facteurs de protection qui peuvent avoir un impact sur les enfants, à chaque niveau du modèle socio-écologique.

Facteurs de risque

Facteurs de protection



Mot de bienvenue et Présentations

PLAN DE SÉANCE :

Durée de la séance 	45 minutes (en personne et facilitée à distance).
But & résultats d'apprentissage 	But de la séance : Présenter aux participants le cours, leurs collègues et l'équipe de facilitation. À la fin de la séance, les participants seront en mesure de : • Se rappeler de la structure et des objectifs du cours • Identifier les facilitateurs et leurs collègues participants • Utiliser les fonctions clés de la (des) plateforme(s) d'apprentissage à distance (Applicable à la formation à distance uniquement)
Points clés de l'apprentissage 	Non applicable pour cette séance.
Documents connexes & informations complémentaires 	L'environnement d'apprentissage — les comportements que vous pourriez vouloir susciter chez les participants sont les suivants : • Le respect • La ponctualité • La volonté d'écouter • L'ouverture à de nouvelles idées et perspectives • L'aptitude à apprendre • La disponibilité à partager les expériences

Préparation requise



Pour les séances facilitées à distance :

- La séance de Mot de bienvenue et présentations inclut un segment de 15 minutes au cours duquel le facilitateur présente aux participants les principales caractéristiques de la plateforme de vidéoconférence sélectionnée, ainsi que les autres outils en ligne qui seront utilisés pendant le cours. Le producteur technique doit concevoir cette section du cours une fois que toutes les plateformes ont été confirmées.
- Vous aurez besoin d'un tableau blanc en ligne pour la section sur l'environnement d'apprentissage. Aucune préparation ou accès pour les participants n'est nécessaire.

Temp s	Notes du facilitateur :	Notes du producteur	Écran/Resso urce
5 min.	Mot de bienvenue Présentez-vous et accueillez les participants au cours. Montrez les diapositives et présentez les objectifs et la structure du cours.	Commencez à appeler les participants 15 minutes à l'avance et affichez une activité d'intégration à l'écran. Accueillez les participants par leur nom au fur et à mesure qu'ils se joignent à l'appel. Présentez le producteur, en expliquant que celui-ci sera disponible pour répondre à toutes les questions relatives à la technologie.	Diapositives 2 et 3 du PowerPoint (PPT)
10 min.	Brise-glace Répartissez les participants en groupes de 4 et expliquez-leur qu'ils ont 3 minutes pour dresser une liste de 5 choses qu'ils ont en commun. Accordez 3 minutes, puis réunissez les groupes et demandez à chaque	Répartissez les participants de manière aléatoire dans les salles de petits groupes. Ouvrez les salles de petits groupes. Accordez 3 minutes	

	groupe de partager 1 ou 2 exemples de choses qu'ils ont en commun.	Fermez les salles de petits groupes.	
15 min.	Présentations Invitez les co-facilitateurs et les participants à se présenter brièvement au groupe, en indiquant leur nom, leur rôle et leur organisation.		
15 min.	Présentation technique Applicable uniquement aux séances facilitées à distance	REMARQUE : Cette section doit être développée par le producteur technique en fonction des plateformes et des outils que vous utiliserez dans le cours. Le but est de permettre aux participants de se familiariser avec les principales caractéristiques technologiques, afin de leur permettre de s'engager rapidement et facilement dans les activités plus tard dans le cours.	
10 min.	L'environnement d'apprentissage En plénière, demandez : Comment voulons-nous travailler ensemble ? Quelles actions devrions-nous entreprendre afin de tirer le meilleur parti de notre temps ensemble? Animez la discussion et notez les engagements sur un tableau de conférence, puis affichez-les sur le mur de la salle de formation.	Utilisez la fonction tableau blanc intégrée ou un autre tableau blanc en ligne. Le producteur doit prendre des notes pendant la discussion,	
5 min.	Synthèse Demandez aux participants s'ils ont des questions, puis concluez la séance.	Pour les séances facilitées à distance, utilisez ce temps pour une pause écran de 5 minutes.	



Introduction aux risques accrus pour les enfants pendant les pandémies

PLAN DE SÉANCE :

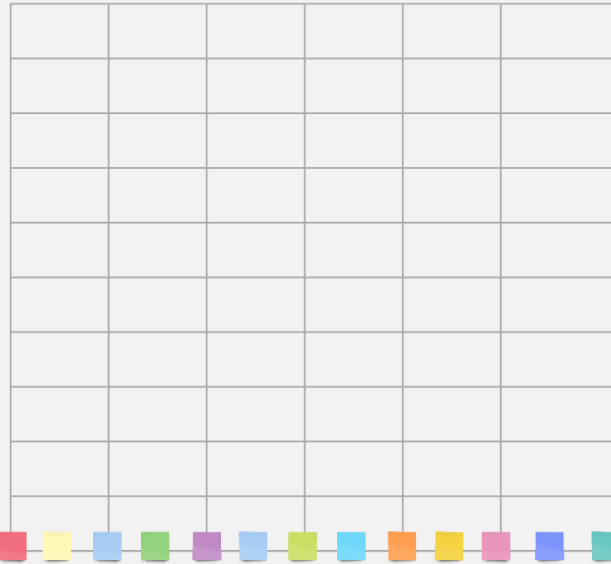
Durée de la séance 	45 minutes.
But & résultats d'apprentissage 	But de la séance : Présenter aux participants les risques spécifiques de protection de l'enfance associés à la COVID-19 et à d'autres IDO, et les informer de la manière dont les risques pour les enfants augmentent pendant ces épidémies. À la fin de la séance, les participants seront en mesure de : • Décrire les risques accrus pour les enfants pendant la COVID-19 et d'autres IDO. • Réfléchir aux différentes façons dont les enfants peuvent être touchés par la COVID-19 et d'autres IDO
Points clés de l'apprentissage 	• Les risques primaires pour les enfants associés à la COVID-19 et à d'autres IDO comprennent : la maladie, le décès, la mort d'un tuteur, la séparation des tuteurs à cause de la quarantaine ou de l'isolement, la stigmatisation associée aux IDO, le manque de supervision, la détresse psychosociale, devenir orphelin. • Le risque primaire résultant des mesures de santé publique imposées pour contrôler la transmission de la COVID-19 peut inclure : la vulnérabilité accrue à la violence basée sur le genre, y compris le mariage des enfants, la violence et les abus à la maison et dans d'autres environnements, l'exploitation et la négligence, l'accès réduit/inexistant à l'éducation, l'intimidation en ligne, le harcèlement et d'autres formes d'abus et d'exploitation en ligne, le travail des enfants, l'insécurité économique, un accès

	réduit aux services de soutien et des obstacles accrus au signalement des problèmes et des abus.
Préparation requise 	Pour des séances en personne : • Assurez-vous d'avoir regardé la vidéo sur le modèle socio-écologique et de connaître les facteurs de protection et de risque (voir également les informations complémentaires). • Dessinez le modèle socio-écologique sur un tableau de conférence, soyez prêts pour l'exercice d'introduction. • Découpez les cartes de personnages et préparez un espace ouvert pour la marche rapide (dans les séances en présentiel). Pour des séances facilitées à distance : • Assurez-vous d'avoir regardé la vidéo sur le modèle socio-écologique et de connaître les facteurs de protection et de risque (voir également les informations complémentaires). • Dessinez le modèle socio-écologique sur un tableau blanc virtuel, et préparez-le pour l'exercice d'introduction. • Préparez un tableau blanc virtuel pour la marche rapide (voir l'exemple de disposition ci-dessous).
Documents connexes et informations complémentaires 	Exemple de disposition d'un tableau blanc virtuel de marche rapide :

Character is at
increased risk



Start here



Voir les pages suivantes pour les cartes d'activité de la marche rapide et le modèle socio-écologique.

Activité : Cartes de personnages pour la marche rapide

Imprimez une copie, découpez les cartes de personnages et préparez la salle pour la marche rapide.

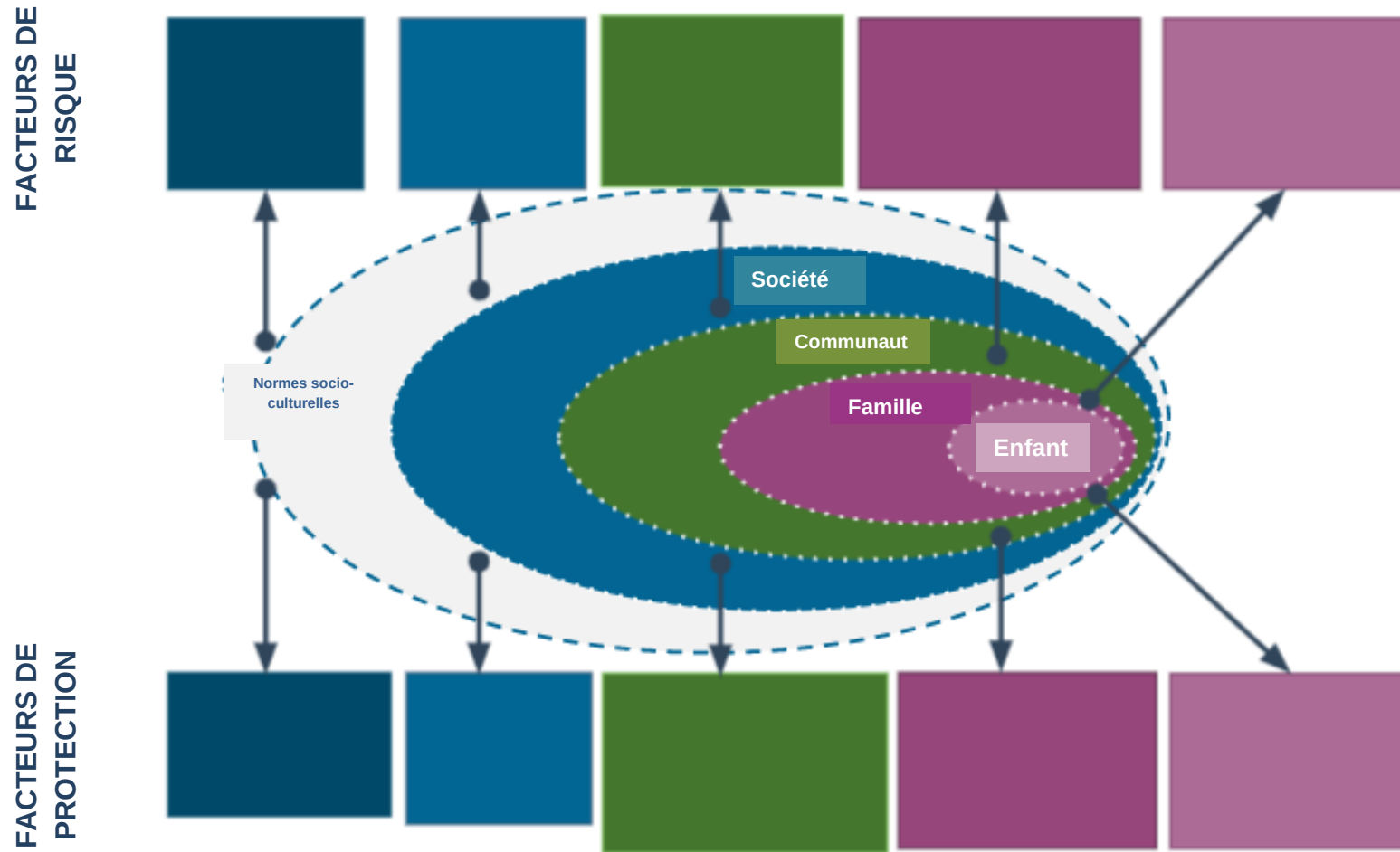
Vous êtes une jeune fille de 15 ans qui a été séparée de sa famille pendant 3 mois au début de la pandémie, parce que vous avez déménagé en ville pour trouver du travail. Pour gagner de quoi manger, vous vendez des articles dans la rue. Vous n'êtes en contact avec aucun acteur de la CP.	Vous êtes un garçon de 13 ans et vous êtes récemment arrivé dans un nouveau pays après avoir fui le conflit dans votre pays d'origine. Vous n'avez pas encore pu accéder aux services d'aide, notamment à la procédure de demande d'asile.
Vous êtes une jeune fille de 12 ans. Vous avez un tuteur qui travaille avec un horaire réduit en raison de la pandémie. Le revenu de votre ménage est donc réduit.	Vous êtes une jeune fille de 11 ans avec une condition médicale préexistante qui vous rend plus vulnérable à la COVID-19. Vos tuteurs s'occupent de vous à la maison et vous protègent des personnes extérieures à la famille.
Vous êtes un garçon de 10 ans avec 3 frères et sœurs et 2 tuteurs employés. Vos deux tuteurs sont en mesure de continuer à travailler tout au long de la pandémie. L'un de vos tuteurs effectue régulièrement des déplacements essentiels dans la région pour son travail.	Vous êtes un garçon de 9 ans avec 1 frère ou une sœur. Vous fréquentez l'école en ligne depuis 6 mois. Votre père est dans l'incapacité de travailler en raison de la pandémie et reste à la maison avec vous la plupart du temps. Il s'est montré violent envers votre mère par le passé.
Vous êtes un garçon de 14 ans ayant un tuteur âgé qui est très vulnérable à la COVID-19. Habituellement, un voisin vous aide à faire les tâches ménagères et les courses. Votre tuteur ne quitte jamais la maison, sauf quand cela est absolument nécessaire.	Vous êtes une jeune fille de 10 ans qui vit dans une famille d'accueil. Vos parents vivent dans un autre district. Vous parlez régulièrement avec vos parents par téléphone et vous avez des visites en personne toutes les deux semaines.
Vous êtes une jeune fille de 14 ans qui travaille à temps partiel comme femme de ménage. Vos parents sont décédés et votre oncle vous a trouvé ce poste. Vos employeurs vous traitent parfois durement. Vous êtes inscrite à des cours d'apprentissage accéléré le soir.	Vous êtes un garçon de 15 ans. Vous vivez avec vos tuteurs, vos 3 frères et sœurs et plusieurs cousins. Vous allez généralement à l'école et vous travaillez également pendant quelques heures l'après-midi dans une usine locale, où ils vous battent parfois si vous n'êtes pas assez rapide. Actuellement, l'école et l'usine sont toutes deux fermées à cause de la Covid-19.

Activité : Cartes de personnages pour la marche rapide

Imprimez une copie, découpez les cartes de personnages et préparez la salle pour la marche rapide.

Vous êtes un garçon de 5 ans et vous avez deux frères et sœurs plus jeunes. Vous vivez dans un camp de réfugiés. Votre mère vend des articles sur le marché du quartier voisin et votre père fait du travail au noir quand il est disponible.	Vous êtes une fillette de 8 ans, et victime de violences sexuelles. L'auteur des faits était un membre de la famille. Vous êtes soutenue par un gestionnaire de cas de protection de l'enfance. Une routine régulière, y compris aller à l'école, est importante pour vous.
Vous êtes un garçon de 16 ans avec 5 frères et sœurs plus jeunes. Vous êtes inscrit à l'école secondaire. Votre père voyage pour son travail. Votre mère s'occupe de vos frères et sœurs, mais elle est parfois débordée et a souvent besoin de votre soutien.	Vous êtes un garçon de 7 ans souffrant d'un handicap physique. Vous êtes dépendant des tuteurs pour tous vos soins physiques. Vous êtes scolarisé dans une école de jour, ce qui permet à vos parents de travailler et de vous offrir un service de soutien.
Vous êtes une jeune fille de 12 ans qui vit avec vos grands-parents âgés et vos deux frères et sœurs. Votre mère est décédée. Votre père travaille à l'étranger comme ouvrier. Il envoie de l'argent chaque mois pour acheter de la nourriture et d'autres articles essentiels.	Vous êtes une jeune fille de 15 ans qui se livre au commerce du sexe (sexe transactionnel) pour répondre à vos besoins de base : nourriture et vêtements pour vous et vos jeunes frères et sœurs. Vous vous rendez chaque semaine dans un centre d'accueil où des soins de santé sont disponibles gratuitement, y compris la contraception. Vous suivez également un cours du soir au centre d'accueil pour acquérir les compétences nécessaires à la création d'une micro-entreprise.

Modèle socio-écologique



Temps	Notes du facilitateur	Notes du producteur	Écran/Ressource
10 min.	Introduction Présentez le but et les objectifs de la séance Affichez le modèle socio-écologique vide. Demandez : Sur base du travail pré-formation, quels facteurs de protection et de risque avez-vous identifiés pour les enfants pendant la Covid-19 ? Ajoutez ces facteurs au modèle. Demandez aux participants de garder ces facteurs de protection et de risque à l'esprit pendant l'exercice suivant.	Utilisez un tableau blanc virtuel à la place d'un tableau de conférence pour l'exercice de récapitulation du modèle socio-écologique. Le producteur doit ajouter des éléments au modèle, ou les participants peuvent le faire directement.	
10 min.	Marche rapide Mélangez les cartes de personnages et remettez-en une à chaque participant. Demandez-leur de lire leur carte, mais de ne pas encore partager les détails de leur personnage. Dites : Nous allons réfléchir à la manière dont la pandémie peut affecter les enfants différemment, en fonction de leurs caractéristiques et de leur situation. Demandez aux participants de s'aligner côte à côte dans un espace ouvert ou dans la salle de formation (déplacez les chaises). Expliquez que vous allez lire un certain nombre d'énoncés	Version à distance Envoyez un e-mail ou utilisez la fonction chat pour envoyer à chaque participant le texte d'une carte de personnage. Veillez à ce qu'ils ne voient que les informations concernant leur propre personnage, et pas celles des autres. Demandez à chaque participant d'écrire son propre nom sur une note sur le tableau blanc. C'est leur marqueur, et ils doivent le faire avancer ou le maintenir en place sur la grille en réponse à chaque question.	

relatifs à la situation pendant la pandémie. Les participants doivent alors réfléchir à leur caractère et à l'impact que ce risque aurait sur eux :

- Ne pas bouger si leur personnage ne serait pas particulièrement affecté.
- Faire un pas en avant si leur personnage court un risque accru
- Faire deux pas en avant si leur personnage court un risque beaucoup plus grand.

Si quelqu'un fait un mouvement particulièrement important, invitez-le à expliquer pourquoi et à décrire l'impact qu'il pense que son personnage subira.

Voici les énoncés à lire à haute voix :

- Les écoles sont fermées et des dispositions d'enseignement à distance ont été mises en place.
- Votre voisin — un adulte de confiance — a cessé de vous rendre visite en raison du risque de propagation de l'infection.
- Les restrictions de mouvement empêchent tout déplacement non essentiel entre les districts.
- La communauté craint de plus en plus la

	propagation du virus, notamment par ceux qui se rendent dans d'autres régions. • Le personnel de protection de l'enfance n'est pas considéré comme un travailleur essentiel et ils ne peuvent donc pas effectuer de visites ou de réunions en personne. • La perte d'opportunités économiques provoque du stress et des mécanismes d'adaptation négatifs chez certains parents. • Au niveau national, les ressources sont limitées et le gouvernement donne la priorité aux soins de santé et à l'économie. Les écoles et tous les services non essentiels restent fermés mais les entreprises réouvrent.		
20 min.	Débriefing Avant de terminer l'exercice, invitez chaque participant à lire à haute voix sa carte de personnage, tout en restant dans sa position finale. Commencez par l'avant de la salle/de l'espace et travaillez en sens inverse. Invitez les participants à retourner à leur place. Faites un débriefing avec les participants pour en apprendre davantage sur les risques particuliers auxquels les enfants		

	sont confrontés et sur la façon dont ces risques ont été affectés par la COVID-19. En plénière, demandez : • Quels sont les facteurs de risque spécifiques et/ou les facteurs de protection auxquels votre personnage a été confronté ? • À quel(s) niveau(x) du modèle socio-écologique se situaient-ils ? • Quel a été l'impact de la pandémie sur votre personnage ? • Qu'a-t-il ressenti en subissant des impacts négatifs ? • Selon vous, comment votre personnage se serait débrouillé sans la pandémie ?		
5 min.	Synthèse et clôture Récapitulez les points clés de l'apprentissage et faites le lien avec la prochaine séance.		



Définir les termes : Quarantaine, Isolement et Traitement

PLAN DE SÉANCE :

Durée de la séance 	55 minutes.
But & résultats d'apprentissage 	But de la séance : Définir les termes clés « isolement » et « quarantaine », et donner un bref aperçu des quatre différents types de quarantaine/isolement et des risques qui y sont associés. À la fin de la séance, les participants seront en mesure de : • Définir la quarantaine et l'isolement • Décrire les quatre types de quarantaine/isolement • Expliquer les risques associés à la quarantaine, à l'isolement et au traitement en établissement • Expliquer l'importance de prévenir la séparation des familles et de préserver l'unité familiale.
Points clés de l'apprentissage 	• La quarantaine et l'isolement sont des mesures qui restreignent les mouvements des personnes afin de ralentir la transmission d'une maladie infectieuse. La quarantaine consiste à séparer les personnes qui ne sont pas malades, mais qui peuvent avoir été exposées à une maladie infectieuse. Le but est de faire un suivi de leurs symptômes et de favoriser la détection précoce des cas. L'isolement est la séparation des personnes malades ou infectées des autres pour éviter la propagation de la maladie. • Il existe quatre types de quarantaine/isolement : – La quarantaine ou l'isolement à domicile, où la personne reste chez elle et n'interagit pas avec les autres

membres du ménage qui ne sont pas en quarantaine/isolément.

- La **quarantaine ou l'isolement en établissement**, où la personne reste à l'extérieur de son domicile dans un établissement spécialisé. Ces établissements sont généralement gérés par les autorités sanitaires ou les organismes gouvernementaux. Les familles ou les membres d'un groupe peuvent être mis en quarantaine ou être isolés ensemble.
- La **quarantaine et les restrictions de mouvement au niveau communautaire**, où les mouvements des personnes au sein d'une communauté, d'une ville ou d'une autre unité administrative sont restreints.
- La **quarantaine au niveau d'une zone ou d'une région**, où les déplacements entre zones (villes, états ou pays) sont interdits, parfois sans préavis.

- On parle de traitement en établissement lorsqu'une personne est admise dans un établissement médical pour un traitement essentiel lié à une IDO.
- Les mesures d'isolement, de quarantaine et de traitement appliquées aux enfants ou à leurs tuteurs peuvent entraîner une séparation familiale. Par exemple, lorsqu'un enfant ou un tuteur est placé dans un établissement tandis que l'autre reste à la maison, les restrictions de voyage (transfrontalières, à l'intérieur d'un pays) peuvent empêcher l'enfant d'être réuni avec son tuteur.
- La séparation liée aux mesures d'isolement, de quarantaine et de traitement appliquées aux enfants et/ou aux tuteurs peut entraîner des risques accrus pour la CP, notamment la violence, l'exploitation sexuelle ou autre, les abus et la négligence. Cela peut être le cas lorsqu'un enfant est laissé seul à la maison ou est placé sans tuteur(s) dans un établissement d'isolement, de quarantaine ou de traitement.

- Il existe un risque de séparation familiale prolongée ou permanente si un enfant est déplacé d'un établissement à un autre sans documentation ou communication adéquate.
- Ces risques sont exacerbés lorsque l'enfant est jeune ou a des besoins particuliers.
- Les mesures de confinement en matière de santé publique peuvent également limiter l'accès des familles vulnérables aux services sociaux essentiels, et les établissements dédiés à la quarantaine et à l'isolement peuvent ne pas prendre en compte, atténuer ou répondre de manière adéquate aux vulnérabilités, risques et besoins particuliers des individus non liés à la santé, y compris les préoccupations liées à la protection.

Recommandations générales pour prévenir la séparation des familles

- Envisager systématiquement l'isolement et la quarantaine à domicile en premier lieu pour les enfants et les tuteurs comme une alternative aux établissements, en particulier pour les cas de COVID légère à modérée.
- Une décision de mettre en quarantaine ou d'isoler un enfant ou un tuteur doit être prise en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette décision doit être basée sur un certain nombre de facteurs, notamment des facteurs médicaux, familiaux et psychosociaux, comme la présence de personnes vulnérables dans le ménage, et les conditions générales à la maison.
- Lors de la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, on doit tenir compte de l'opinion de l'enfant, en fonction de son âge et de ses capacités. Le principe de « ne créer aucun préjudice » doit prévaloir.
- Pour les patients présentant un risque élevé de détérioration, l'isolement/le traitement à l'hôpital reste l'option préférable.
- Il faut s'efforcer de garder l'enfant et le tuteur ensemble pendant la dispensation des soins cliniques et pendant la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des

	infections, en particulier dans le cas des femmes qui allaitent et de leurs nourrissons. • Lorsqu'il n'est pas possible de garder un enfant avec son/ses tuteur(s), identifiez un autre membre de la famille en bonne santé ou une personne sûre connue de l'enfant comme tuteur (par exemple dans le cadre d'un placement dans la famille élargie). • Ce n'est qu'en dernier recours, lorsqu'il n'y a pas d'autre alternative, que vous pouvez placer l'enfant dans une prise en charge alternative temporaire adéquate. Une prise en charge familiale est préférable à une mise en quarantaine ou à un isolement dans un établissement. Lors du placement de l'enfant, il faut tenir compte de la santé du nouveau tuteur, de sa capacité à fournir une prise en charge et de la distance qui le sépare du domicile de l'enfant et de son tuteur principal / ses tuteurs principaux. • Si un enfant doit être isolé, mis en quarantaine ou traité dans un établissement plutôt qu'à son domicile, tous les efforts doivent être faits pour permettre à un tuteur principal ou à un autre membre adulte de la famille qui est un proche de l'enfant de l'accompagner.
Préparation requise 	Pour des séances en personne : • Imprimez et découpez quatre copies des cartes correspondantes Pour des séances facilitées à distance : • Préparez l'activité d'appariement en ajoutant une copie de chaque énoncé sur un tableau blanc virtuel et en randomisant l'ordre. Assurez-vous qu'il y a quatre copies de l'énoncé, une pour chaque groupe

Documents connexes et informations complémentaires :

Exercice d'appariement

Quarantaine ou l'isolement à domicile	Où la personne reste chez elle et n'interagit pas avec les autres membres du ménage
Quarantaine ou l'isolement en établissement	Où la personne reste à l'extérieur de son domicile dans un établissement spécialisé
Quarantaine et les restrictions de mouvement au niveau communautaire	Où les mouvements des personnes au sein d'une communauté, d'une ville ou d'une autre unité administrative sont restreints
Quarantaine au niveau d'une zone ou d'une région	Où les déplacements entre les zones (villes, états ou pays) sont interdits, parfois sans préavis.

Temps	Notes du facilitateur	Notes du producteur	Écran/ Ressources
10 min.	Introduction à la séance et définitions Présentez le but et les objectifs de la séance. Demandez à chacun d'écrire une définition de la quarantaine, une définition de l'isolement et une définition du traitement dans un établissement médical. Demandez quelques exemples. Montrez ensuite les définitions réelles sur une diapositive et clarifiez les différences entre les trois termes, comme suit : La quarantaine est la séparation des personnes qui ne sont pas malades mais qui peuvent avoir été exposées à une maladie infectieuse. Le but est de faire un suivi de leurs symptômes et de favoriser la détection précoce des cas. L'isolement est la séparation des personnes malades ou infectées des autres pour éviter la propagation de la maladie. On parle de traitement en établissement lorsqu'une personne est admise dans un établissement médical pour un traitement essentiel lié à une IDO.		
10 min.	Activité d'appariement Répartissez les participants en quatre groupes. Donnez à chaque groupe un jeu de cartes d'association et expliquez-leur qu'ils doivent associer	Préparez quatre salles de petits groupes. Partagez le lien vers le tableau blanc virtuel ou le disque partagé dans la fonction chat.	

	les 4 types de quarantaine/isolement à leurs définitions. Après 5 minutes, vérifiez les réponses des participants en plénière et clarifiez les correspondances, le cas échéant.	Prévoyez 5 minutes, tout en surveillant le tableau blanc ou les documents partagés. Fermez les salles de petits groupes	
30 min.	Discussion Demandez aux participants de retourner dans leurs quatre groupes de discussion. Attribuez à chaque groupe un des quatre types de quarantaine/isolement et demandez aux groupes de discuter des risques potentiels pour les enfants en fonction du type de quarantaine/isolement qui leur a été attribué. Prévoyez 15 minutes pour les discussions en petits groupes. Expliquez-leur qu'ils peuvent prendre des notes sur le tableau de conférence ou le tableau blanc virtuel. Accueillez tout le monde et demandez à chaque groupe de donner un feedback. Veillez à ce que les risques suivants soient mentionnés, en les évoquant auprès des groupes ou en les expliquant en complément : – La séparation d'avec les tuteurs. – Le risque de séparation familiale prolongée ou permanente si les tuteurs sont placés dans des établissements différents de ceux où se trouvent leurs enfants, ou si les enfants sont déplacés d'un établissement ou d'un hôpital à l'autre sans documentation appropriée et sans communication régulière.	Dans la fonction chat, inscrivez les numéros des groupes de discussion et le type de quarantaine/isolement attribué à chaque groupe. Relancez les salles de petits groupes avec les mêmes groupes. Accordez 15 minutes pour leurs discussions. Fermez les salles de petits groupes	

	– Les enfants laissés seuls ou sans prise en charge adéquate. – Les risques accrus encourus par les enfants séparés de leurs tuteurs, notamment la violence, l'exploitation sexuelle ou autre, les abus et la négligence. – Les limitations de l'accès des familles vulnérables aux services sociaux essentiels à cause des mesures de confinement relatives à la santé publique – L'incapacité des établissements de quarantaine et d'isolement à atténuer/répondre de manière adéquate aux vulnérabilités non sanitaires, y compris les problèmes de protection – Des mesures de sauvegarde inadéquates – Le personnel de santé n'est pas suffisamment formé pour répondre aux problèmes de protection ou pour fournir une prise en charge adaptée au développement de l'enfant – Des services ou des possibilités d'éducation inadéquats ou inexistants pour les enfants pendant leur séjour dans un établissement		
5 min.	Synthèse Dites : En raison des risques que nous avons mis en évidence ici, il faudrait adopter des approches de quarantaine, d'isolement et de traitement qui privilégient l'intérêt supérieur de l'enfant, minimisent la séparation des familles et favorisent l'unité familiale. Récapitulez les points clés de l'apprentissage et clôturez la séance.		



Prévenir la séparation des familles

PLAN DE SÉANCE :

Durée de la séance 	90 minutes.
But & résultats d'apprentissage 	But de la séance : Donner un aperçu des considérations clés à prendre en compte lors de la prévention de la séparation des familles pendant la période de COVID-19 et d'autres IDO. À la fin de la séance, les participants seront en mesure de : • Énumérer les bonnes pratiques de base pour prévenir la séparation des familles due à la quarantaine, l'isolement et le traitement pendant la période de COVID-19 et d'autres IDO • Discuter du processus de décision de séparer ou non un enfant de sa famille, et discuter des considérations clés à prendre en compte.
Points clés de l'apprentissage 	• Lors de la mise en œuvre de la quarantaine et/ou de l'isolement, les acteurs doivent éviter la séparation des familles. Ils doivent plutôt considérer le bien-être de l'enfant vis-à-vis du risque potentiel de transmission de la COVID-19. • Envisager systématiquement l'isolement et la quarantaine à domicile en premier lieu pour les enfants et les tuteurs, en particulier dans les cas de COVID légère à modérée. • Il faudrait faire des efforts pour garder l'enfant et son tuteur ensemble pendant la dispensation des soins cliniques et pendant la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle de l'infection, en particulier dans le

cas des femmes et des nourrissons pour lesquels le contact étroit et la continuité de l'allaitement sont importants.

- Lorsqu'il n'est pas possible de garder un enfant avec son/ses tuteur(s), identifiez **un autre membre de la famille en bonne santé** ou une personne sûre connue de l'enfant comme tuteur (par exemple dans le cadre d'un placement dans la famille élargie).
- Ce n'est qu'en dernier recours, lorsqu'il n'y a pas d'autre alternative, que l'enfant peut être placé dans **une prise en charge alternative temporaire adéquate. Une prise en charge familiale est préférable à une mise en quarantaine ou un isolement dans un établissement.** Lors du placement de l'enfant, il faut tenir compte de la santé du nouveau tuteur, de sa capacité à fournir une prise en charge et de la distance qui le sépare du domicile de l'enfant et de son ou ses principaux tuteurs.
- Pour les patients présentant un risque élevé de détérioration, l'isolement/le traitement à l'hôpital reste préférable.
- Si un enfant **doit** être isolé, mis en quarantaine ou traité dans un établissement plutôt qu'à son domicile, tout doit être mis en œuvre pour **permettre à un tuteur principal** ou à un autre adulte de la famille, **proche de l'enfant de l'accompagner.**
- La situation des nouveau-nés et des mères qui allaitent requiert une attention particulière. Le contact étroit, notamment le contact peau à peau et l'allaitement, sont importants pour aider un bébé à se développer. Les recherches montrent que les enfants courent moins de risques de développer des symptômes graves de COVID-19 que les adultes, alors que les conséquences de l'absence d'allaitement pourraient être importantes, car l'allaitement offre une protection contre d'autres infections et

conditions.

- La décision de mise en quarantaine ou d'isolement d'un enfant ou d'un tuteur doit être prise en tenant compte avant tout de **l'intérêt supérieur de l'enfant**. Cette décision doit se fonder sur un certain nombre de facteurs, notamment les facteurs médicaux, familiaux et psychosociaux tels que la présence de personnes vulnérables dans le ménage et les conditions générales à la maison.
- Lors de la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, il convient de tenir compte de **l'opinion de l'enfant**, en fonction de son âge et de ses capacités.
- Les décisions d'admettre des enfants en quarantaine, en isolement ou en traitement dans un établissement doivent être fondées sur une évaluation globale réalisée en consultation avec un prestataire de soins de santé. L'objectif doit être de garder les enfants avec leurs tuteurs chaque fois que cela est possible et, lorsque cela n'est pas possible, de choisir **une prise en charge alternative dans la famille plutôt que dans un établissement**.
- L'évaluation doit prendre en compte :
 - Les facteurs médicaux
 - Le bien-être et l'intérêt supérieur de l'enfant
 - Les conséquences possibles pour l'enfant si un tuteur ne peut être admis avec l'enfant
- Les considérations spécifiques d'évaluation comprennent :
 1. **Les facteurs médicaux, familiaux et psychosociaux.** Il s'agit notamment des aspects suivants : les conditions cliniques ; les facteurs de risque médical ; la présence d'un impératif médical pour admettre l'enfant ; la disponibilité d'un lieu sûr à domicile pour l'isolement, la quarantaine ou le traitement ; la santé mentale et le bien-être ; et la

capacité des tuteurs à continuer à prendre en charge l'enfant s'il tombe malade.

2. **La disponibilité d'une prise en charge sûre et adaptée : parenté, enfant spécifique, ou autres alternatives familiales.** Lorsqu'un tuteur est incapable de continuer à assurer la prise en charge de l'enfant et qu'il n'y a pas d'autre membre du ménage disponible qui soit capable de prendre en charge l'enfant, il est préférable de choisir un autre mode de prise en charge qui soit stimulant et familier pour l'enfant.
 3. **L'âge et le stade de développement de l'enfant**
 4. **Le lieu où se trouvent des frères et sœurs éventuels**
 5. **Les liens affectifs de l'enfant**
 6. **Les besoins uniques de l'enfant**
 7. **La capacité de maintenir le contact avec la famille et les routines familiales pendant la séparation.**
- Pour tous les scénarios de quarantaine, d'isolement et de traitement, le principe de « **ne créer aucun préjudice** » doit également prévaloir. Des mesures spécifiques doivent être prises pour la prise en charge des enfants en fonction de leur âge, de leur genre et de leurs capacités. Les enfants handicapés auront besoin d'un soutien spécifique (par exemple, les enfants handicapés auront besoin d'un soutien particulier). Tout placement doit être effectué de manière à minimiser le risque de préjudice, non seulement pour la santé de l'enfant ou de son tuteur dans le cadre de la COVID-19, mais aussi pour le développement et le bien-être de l'enfant, en tenant compte des risques liés à la protection.

Préparation requise 	Pour des séances en personne : • Imprimez et découpez un jeu de cartes de prise de décision, chaque jeu de cartes devant être partagé par 3-4 participants. • Identifiez les 8 à 10 cartes de personnage de la marche rapide de la séance précédente qui sont les plus pertinentes dans votre contexte. Pour des séances facilitées à distance • Copiez le texte des cartes sur un tableau blanc virtuel, et créez une copie pour chaque groupe de 3-4 participants.
Documents connexes & informations complémentaires 	Ne s'applique pas à cette séance.

Temps	Notes du facilitateur	Notes du producteur	Écran/ Ressources
5 min.	Introduction Présentez le but et les objectifs de la séance		
10 min.	Contribution du formateur Expliquez les points clés : • Lors de la mise en œuvre des politiques relatives à la quarantaine, à l'isolement et/ou au traitement médical, les acteurs doivent éviter autant que possible la séparation des familles, afin d'agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Recommandations générales pour prévenir la séparation des familles		Diapositive 3 du PPT

- **Envisager toujours l'isolement et la quarantaine à domicile en premier lieu** pour les enfants et les tuteurs, en particulier pour les cas de COVID légère à modérée.
- Il faut s'efforcer de **garder l'enfant et son tuteur ensemble** pendant la dispensation des soins cliniques et pendant la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle de l'infection, en particulier dans le cas des femmes et des nourrissons pour lesquels le contact étroit et la continuité de l'allaitement sont importants.
- Lorsqu'il n'est pas possible de garder un enfant avec son/ses tuteur(s), identifiez **un autre membre de la famille en bonne santé** ou une personne sûre connue de l'enfant comme tuteur (par exemple dans le cadre d'un placement dans la famille élargie).
- Ce n'est qu'en dernier recours, lorsqu'il n'y a pas d'autre alternative, que l'enfant peut être placé dans **une prise en charge temporaire adéquate. Une prise en charge familiale est préférable à une mise en quarantaine ou à un isolement dans un établissement.** Lors du placement de l'enfant, il faut tenir compte de la santé du nouveau tuteur, de sa capacité à fournir une prise en charge et de la distance qui le sépare du domicile de l'enfant et de son tuteur principal ou ses tuteurs principaux.
- Si un enfant **doit** être isolé, mis en quarantaine ou traité dans un établissement plutôt qu'à son domicile, tout doit être mis en

Diapositive 4
du PPT

	œuvre pour permettre à un tuteur principal ou à un autre adulte de la famille, familier de l'enfant, de l'accompagner.		
15 min.	Exercice de groupe Dites : La décision de mettre en quarantaine ou d'isoler des enfants ou des tuteurs doit avoir pour considération première l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette décision doit se fonder sur un certain nombre de facteurs, notamment médicaux, familiaux et psychosociaux, tels que la présence de personnes vulnérables dans le ménage et les conditions générales à la maison. Organisez les participants en petits groupes de 3-4 personnes. Donnez à chaque groupe un jeu de cartes de prise de décision, et une carte de personnage de la séance précédente. Expliquez que les participants de chaque groupe doivent classer les éléments d'évaluation du plus important au moins important pour le cas de l'enfant figurant sur la carte de personnage, si cet enfant doit être mis en quarantaine ou isolé. Accordez 5 à 10 minutes pour cet exercice, puis réunissez les groupes et discutez de ce qui suit : • La façon dont ils ont classé les considérations d'évaluation • Les raisons de leur classement • La possibilité de séparer l'enfant de sa famille • Tout ce qui a rendu la décision facile ou difficile Donnez à chaque groupe une carte de personnage différente et demandez-leur de réévaluer leur classement en fonction des informations dont ils disposent sur ce deuxième enfant.	Partagez les liens vers le tableau blanc virtuel dans la fonction chat. Ajoutez une description de la carte de personnage dans l'espace de travail de chaque groupe. Préparez des salles de petits groupes de 3-4 participants. Lancez les salles de travail et surveillez la progression des groupes sur le tableau blanc virtuel. Fermez les salles de petits groupes. Pendant la discussion, ajoutez un nouveau texte de carte de personnage dans la zone de travail de chaque groupe sur le tableau blanc virtuel.	

10 min.	Accordez 5 à 10 minutes pour ce faire, puis répétez la discussion.	Relancez les salles de petits groupes avec les mêmes groupes. Suivez les progrès sur le tableau blanc virtuel. Fermez les salles de petits groupes.	
	Récapitulation Distribuez des copies de la fiche de conseils ou montrez-la à l'écran et récapitulez les informations incluses ainsi que les considérations clés.	Partagez la fiche de conseils sur l'écran.	
20 min.	Réfléchir, jumeler, partager Demandez : Que signifie le principe « ne créer aucun préjudice » dans le contexte de la séparation des familles pendant la période de COVID-19 ? Demandez aux participants de réfléchir individuellement pendant quelques minutes, en prenant des notes. Ensuite, jumelez-les avec la personne à côté d'eux pour en discuter pendant 5 minutes. Invitez maintenant les paires à donner leur feedback en plénière. Assurez-vous que les points suivants sont couverts : • Pour tous les scénarios de quarantaine, d'isolement et de traitement, le principe de « ne créer aucun préjudice » doit également prévaloir. Des mesures spécifiques doivent être prises pour adapter la prise en charge des enfants à leur âge, leur genre et leurs capacités (par exemple, les enfants handicapés auront besoin d'un soutien particulier). Tout placement doit être effectué		

5 min.	de manière à minimiser le risque de préjudice, non seulement pour la santé de l'enfant ou du tuteur dans le cadre de la COVID-19, mais aussi pour le développement et le bien-être de l'enfant, en tenant compte des risques liés à la protection.		
	Synthèse et clôture Récapitulez les points clés de l'apprentissage et clôturez la séance.		



Préserver l'unité familiale lorsqu'un enfant est admis dans un établissement de santé

PLAN DE SÉANCE :

Durée de la séance 	75 minutes
But & résultats d'apprentissage 	But de la séance : Explorer les bonnes pratiques pour préserver l'unité familiale et donner la priorité à l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés lors de leur admission et de leur traitement dans les établissements de santé. À la fin de la séance, les participants seront en mesure de : • Décrire le caractère essentiel de la prévention de la séparation des familles pour des raisons de quarantaine, d'isolement ou de traitement. • Énumérer les bonnes pratiques que les acteurs de la santé doivent suivre si un enfant doit être admis dans un établissement de santé pour une mise en quarantaine, un isolement ou un traitement sans son/ses tuteur(s) • Décrire les approches de base pour préserver l'unité familiale lorsque la séparation doit avoir lieu.
Points clés de l'apprentissage 	Recommandations lorsqu'un enfant est admis dans un établissement : • Si un enfant doit être isolé, mis en quarantaine ou traité dans un établissement plutôt qu'à son domicile, tout doit être mis en œuvre pour permettre à un tuteur principal ou à un autre adulte de la famille, qui est bien connu de l'enfant, de l'accompagner. • Lorsque cela n'est pas possible, et qu'un enfant est placé seul, les acteurs de santé doivent faire tout leur possible pour

préserver l'unité familiale, y compris ce qui suit :

- À moins qu'il ne s'agisse d'une urgence médicale ou autre, **contactez les acteurs de la protection de l'enfance avant de séparer un enfant** de sa famille afin que les acteurs de la CP puissent soutenir et documenter les dispositions appropriées en matière de prises en charge et de contact pendant la séparation.
 - Documentez les coordonnées de l'enfant et du tuteur, en étiquetant l'enfant et en veillant à ce que les coordonnées soient transférées avec l'enfant s'il est déplacé dans un nouvel endroit.
 - **Facilitez les contacts réguliers et fréquents** entre l'enfant et la famille. Établissez des procédures, notamment des options sûres pour les visites et des appels téléphoniques et vidéo gratuits, des échanges de courrier électronique ou/et postal. La réunification doit se faire le plus rapidement possible.
 - Donnez à la famille de l'enfant **des renseignements réguliers et fréquents** sur l'état et l'emplacement de l'enfant.
 - Lorsque l'enfant doit être transféré seul dans un établissement éloigné du domicile de sa famille, prévoyez **un hébergement temporaire approprié pour le tuteur ou les tuteurs**
- Si un enfant admis dans l'établissement est séparé ou non accompagné, l'acteur de santé doit **immédiatement référer l'enfant au point focal de protection de l'enfance** dans l'établissement pour la documentation et la gestion du cas, y compris la recherche des familles si

	nécessaire Choisissez des établissements où les services sont adaptés aux personnes handicapées et capables de fournir un ensemble minimum de prises en charge pour les enfants, y compris un soutien psychosocial, l'accès à l'éducation et à d'autres services, la fourniture de produits alimentaires et non alimentaires, et un soutien stimulant et enrichissant.
Préparation requise 	Pour des séances facilitées à distance : Contextualisez les scénarios de l'exercice « assurer un contact régulier » (voir ci-dessous), afin d'adapter l'exercice au contexte dans lequel se déroule la formation.
Documents connexes et informations complémentaires 	Ne s'applique pas à cette séance.

Temps	Notes du facilitateur	Notes du producteur	Écran/Ressource
5 min.	Introduction Présentez le but et les objectifs de la séance. Dites: Si un enfant doit être admis dans un établissement de santé à des fins de quarantaine, d'isolement ou de traitement, tout doit être mis en œuvre pour qu'un tuteur puisse être placé dans l'établissement avec l'enfant. Lorsque cela n'est pas possible, et qu'un enfant est placé seul, les acteurs de santé		

	doivent prendre toutes les mesures pour préserver l'unité familiale Nous examinerons ce point au cours de cette séance.		
30 min.	Actions initiales Demandez : Quelles actions initiales doivent être prises par les acteurs de la santé concernant l'admission d'un enfant sans tuteur ? Écoutez quelques suggestions, mais assurez-vous que les points clés suivants sont couverts : • À moins qu'il ne s'agisse d'une urgence médicale ou autre, les acteurs de la santé doivent contacter les acteurs de la protection de l'enfance avant de séparer un enfant de sa famille afin que les acteurs du CP puissent soutenir et documenter les prises en charge et les contacts appropriés pendant la séparation. • L'enfant doit être gardé aussi près que possible de sa famille. La famille doit être informée du lieu où l'enfant sera placé et être informée à l'avance de tout transfert vers un nouvel endroit. • Si un enfant est admis dans un établissement de santé éloigné du domicile familial, un hébergement temporaire approprié doit être mis à la disposition du tuteur / des tuteurs. • Avant qu'un enfant ne soit séparé de sa famille, tous les détails concernant l'enfant et sa famille doivent être documentés et, sans exception, doivent être transférés avec l'enfant chaque fois qu'il est déplacé vers un nouvel endroit.		
10 min.	Assurer un contact régulier		

	Répartissez les participants en groupes de 3-4 personnes. Lisez à chaque groupe l'un des deux scénarios suivants : • Vous recevez un appel de collègues de la santé qui ont admis un enfant de 10 ans pour un traitement. Lorsque vous arrivez pour rencontrer l'enfant, vous découvrez que son tuteur a déjà été renvoyé chez lui, après que ses coordonnées aient été documentées. • Vous recevez un appel de vos collègues de la santé qui ont admis pour traitement un enfant de 12 ans non accompagné. L'enfant n'a pas été en mesure de fournir des détails sur ses parents ou ses tuteurs. L'enfant était déjà séparé de sa famille lorsqu'il a été admis dans l'établissement de soins de santé. Demandez aux participants de dessiner l'enfant (personnage en bâton) de leur scénario sur un tableau de conférence. Demandez-leur ensuite d'écrire autour de la figure, ou de représenter par des dessins autour de la figure, les actions requises pour préserver l'unité familiale.	Préparez des salles de petits groupes de 3-4 participants. Donnez un lien ou collez les scénarios dans la fonction chat. Donnez des instructions claires indiquant quel groupe doit traiter quel scénario. Donnez un lien vers le tableau blanc virtuel pour que les groupes puissent effectuer l'activité.	
10 min.	Meilleures pratiques des acteurs de santé Les participants sont toujours dans leurs petits groupes. Demandez-leur de dessiner l'acteur de santé (figure en bâton) de leur scénario sur un nouveau tableau de conférence. Puis demandez-leur d'écrire autour de la figure, ou de représenter par des	Les participants sont toujours dans leurs salles de petits groupes. Diffusez des instructions supplémentaires dans les salles.	

	dessins autour de la figure, les meilleures pratiques que l'acteur de santé doit suivre en s'occupant de l'enfant séparé.		
10 min.	Promenade de galerie Invitez les participants à se promener seuls dans la salle et à jeter un coup d'œil à chaque paire de tableaux de conférence. Ils peuvent prendre des notes, en particulier s'ils ont des questions ou des expériences pertinentes à partager.	Partagez tout lien supplémentaire, au besoin, et assurez-vous que les participants sont en mesure de voir toutes les sections du tableau blanc virtuel.	
20 min.	Discussion en plénière Animez une discussion sur base de l'exercice. Demandez : • Quelles mesures doivent être prises pour préserver l'unité familiale lorsqu'un enfant est admis dans un établissement de santé sans tuteur ? • Quelles pratiques doivent être mises en place pour la prise en charge et la protection des enfants non accompagnés dans les établissements de santé ? • Quelles compétences et actions attendons-nous/exigeons-nous des acteurs de la santé ? Assurez-vous que ces points sont couverts : • Les acteurs de santé doivent faciliter des contacts réguliers et fréquents entre l'enfant et la famille. Ils doivent établir des procédures, notamment des options sûres pour les visites et des appels téléphoniques et vidéo gratuits, des échanges de courrier électronique ou/et postal. La		

	réunification doit se faire le plus rapidement possible. • La famille de l'enfant doit recevoir des prises à jour régulières et fréquentes sur l'état et la localisation de l'enfant. • Lorsqu'un enfant doit être transféré seul dans un établissement éloigné du domicile familial, un hébergement temporaire approprié doit être mis à la disposition du tuteur ou des tuteurs. • Si un enfant admis dans l'établissement est séparé ou non accompagné, l'acteur de santé doit immédiatement référer l'enfant au point focal de protection de l'enfance dans l'établissement pour la documentation et la gestion du cas, y compris la recherche des familles si nécessaire • Choisissez des établissements où les services sont adaptés aux personnes handicapées et capables de fournir un ensemble minimum de prises en charge pour les enfants, y compris un soutien psychosocial, l'accès à l'éducation et à d'autres services, la fourniture de produits alimentaires et non alimentaires, et un soutien stimulant et enrichissant.		
5 min.	Synthèse Récapitulez les points clés de l'apprentissage et concluez la séance.		



Préserver l'unité familiale lorsqu'un tuteur est admis dans un établissement de santé

PLAN DE SÉANCE

Durée de la séance 	55 minutes
But & résultats d'apprentissage 	But de la séance : Explorer les actions clés permettant de prévenir la séparation des familles et de préserver l'unité familiale lorsqu'un tuteur principal est admis dans un établissement de santé. À la fin de la séance, les participants seront en mesure de : • Décrire les mesures qui doivent être prises avant la séparation • Décrire les actions clés à entreprendre lorsqu'un tuteur est admis avec un enfant • Décrire les actions clés à entreprendre lorsqu'un tuteur est admis seul dans un établissement
Points clés de l'apprentissage 	• Dans la mesure du possible, les adultes doivent pouvoir être mis en quarantaine, isolés et traités pour la COVID-19 à domicile avec les enfants dont ils ont la charge. • Si un tuteur adulte doit être admis dans un établissement de santé pour une mise en quarantaine ou un isolement et qu'il n'y a pas de deuxième tuteur à domicile pour assurer la continuité de la prise en charge à domicile, les enfants peuvent être admis avec leurs tuteurs chaque fois que cela est possible. • Il faut s'efforcer de garder l'enfant et son tuteur ensemble pendant la dispensation des soins cliniques et pendant la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle de l'infection, en particulier dans le cas des femmes qui allaitent et de leurs nourrissons.

- Lorsqu'il n'est pas possible de garder un enfant avec son/ses tuteur(s), identifiez **un autre membre de la famille en bonne santé** ou une personne sûre connue de l'enfant comme tuteur (par exemple dans le cadre d'un placement dans la famille élargie).
- En dernier recours seulement, et s'il n'y a pas d'autre solution, placez l'enfant dans **une prise en charge temporaire adéquate. Une prise en charge familiale est préférable à une mise en quarantaine ou à un isolement dans un établissement.** Lors du placement de l'enfant, il faut tenir compte de la santé du nouveau tuteur, de sa capacité à fournir une prise en charge et de la distance qui le sépare du domicile de l'enfant et de son tuteur principal ou ses principaux tuteurs.
- Lorsqu'un tuteur est exposé à la COVID-19 ou la contracte dans une famille ayant un enfant qui est à haut risque en raison d'un problème de santé sous-jacent, le tuteur peut éviter tout contact avec l'enfant ou l'enfant peut rester temporairement chez un autre adulte de confiance ou un parent.

Recommandations lorsqu'un tuteur principal est admis dans un établissement

- Si un tuteur malade admis est accompagné d'un enfant, **des informations sur l'enfant et sa famille devraient être recueillies** et documentées dès l'admission et le personnel de protection de l'enfance devrait être immédiatement affecté au cas.
- En consultation avec le tuteur et l'enfant, les autorités doivent prendre les dispositions nécessaires pour **identifier et transférer l'enfant sous la charge d'un adulte de confiance responsable** qui a été identifié par le tuteur. Les détails concernant le transfert d'un enfant, y compris la date, le lieu et la personne à qui le transfert a été effectué (y compris les coordonnées) doivent être documentés avant la séparation.
- Si un adulte est admis seul dans un établissement, **une enquête doit être menée sur les enfants laissés à la maison.** S'il y en a, l'enquête doit porter sur leur localisation et les

	dispositions prises pour leur prise en charge. Si les enfants ont été laissés seuls à la maison, le personnel de la CP doit être immédiatement informé et chargé de les observer, de prendre les dispositions nécessaires de prise en charge et de faire un rapport au tuteur. • La situation des nouveau-nés et des mères allaitantes requiert une attention particulière, car un contact étroit et l'allaitement sont nécessaires au développement du bébé. Les recherches montrent que les enfants courent moins de risques de développer des symptômes graves de COVID-19 que les adultes, alors que les conséquences de l'absence d'allaitement pourraient être importantes, car l'allaitement offre une protection contre d'autres infections et conditions. • Les mères et les nourrissons doivent être gardés ensemble autant que possible, sans compromettre les mesures préventives. • Les enfants dont les tuteurs suivent un traitement doivent être informés de l'endroit où se trouvent leurs tuteurs et, le cas échéant, de l'état de santé de ces derniers. • L'établissement de santé devrait faciliter les contacts réguliers et fréquents entre le tuteur et les enfants, y compris des options sûres pour les visites, les appels téléphoniques gratuits, les appels vidéo, les courriels et le courrier postal.
--	--

Temps	Notes du facilitateur	Notes du producteur	Écran/ Ressource
10 min.	Introduction Dites : Dans la mesure du possible, les adultes doivent pouvoir être mis en quarantaine, isolés et traités pour la COVID-19 à la maison avec les enfants dont ils ont la charge. • Si un tuteur adulte doit être admis dans un établissement de santé pour une mise en quarantaine ou un isolement et qu'il n'y a pas de deuxième tuteur à		

domicile pour assurer la continuité de la prise en charge à domicile, les enfants peuvent être admis avec leurs tuteurs lorsque cela est possible.

- Il faut s'efforcer de **garder l'enfant et son tuteur ensemble** pendant la dispensation des soins cliniques et pendant la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle de l'infection.
- Lorsqu'il n'est pas possible de garder un enfant avec son/ses tuteur(s), identifiez **un autre membre de la famille en bonne santé** ou une personne sûre connue de l'enfant comme tuteur (par exemple dans le cadre d'un placement dans la famille élargie).
- Ce n'est qu'en dernier recours, lorsqu'il n'y a pas d'autre alternative, que l'enfant est placé dans **une prise en charge alternative temporaire adéquate. Une prise en charge familiale est préférable à une mise en quarantaine ou un isolement dans un établissement**. Lors du placement de l'enfant, il faut tenir compte de la santé du nouveau tuteur, de sa capacité à fournir une prise en charge et de la distance qui le sépare du domicile de l'enfant et de son ou ses principaux tuteurs.
- Lorsqu'un tuteur est exposé à la COVID-19 ou la contracte dans une famille ayant un enfant qui est à haut risque en raison d'un problème de santé sous-jacent, le tuteur peut éviter tout contact avec l'enfant ou l'enfant peut rester temporairement chez un autre adulte de confiance ou un parent.
- Si un tuteur est admis seul, des mesures doivent être prises pour préserver l'unité familiale.

20 min.	Réfléchir, jumeler, partager Donnez aux participants suffisamment de temps pour réfléchir individuellement aux 3 questions suivantes : • Quelles mesures doivent être prises lorsqu'un tuteur est admis avec un enfant ? • Quelles mesures doivent être prises lorsqu'un tuteur est admis seul ? • Quelles sont les mesures à prendre pour préserver l'unité des familles lorsqu'un tuteur est admis seul Ensuite, jumelez chaque participant avec la personne à côté de lui pour discuter de leurs idées concernant les actions clés à recommander. Chaque action doit être écrite sur un Post-it séparé, en préparation de la partie suivante de la séance.	Version à distance : Accordez aux participants 3 minutes pour réfléchir individuellement aux 3 questions. Divisez ensuite les participants en groupes de 3, et affectez chaque groupe à une salle de groupes. Donnez 12 minutes aux groupes pour discuter des questions. Utilisez un tableau blanc virtuel pour noter les actions clés qu'ils recommandent.	
20 min.	Actions clés Invitez chaque paire à lire à haute voix une action qu'elle recommande. Les autres binômes doivent deviner à quelle question elle se rapporte. Ajoutez l'action au tableau de conférence correspondant (un tableau distinct pour chaque question), puis passez à la paire suivante. Répétez l'opération jusqu'à ce que toutes les actions aient été couvertes (ne répétez pas les mêmes actions pour différentes paires). Assurez-vous que toutes les actions clés ci-dessous sont couvertes : • Si un tuteur malade admis est accompagné d'un enfant, des informations sur l'enfant et sa famille devraient être recueillies et documentées dès l'admission et le personnel de protection de l'enfance devrait être immédiatement affecté au cas.	Déplacez les actions dans trois zones du tableau blanc virtuel pour créer 3 listes d'actions (c'est-à-dire une pour chacune des 3 questions)	Diapositive 7 du PPT (facultatif)

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• En consultation avec le tuteur et l'enfant, les autorités doivent prendre les dispositions nécessaires pour identifier et transférer tout enfant sous la charge d'un adulte de confiance responsable qui a été identifié par le tuteur. Les détails concernant le transfert de l'enfant, y compris la date, le lieu et la personne à qui le transfert a été effectué (y compris les coordonnées) doivent être documentés avant la séparation.• Si un adulte est admis seul dans un établissement, une enquête doit être menée sur les enfants laissés à la maison. S'il y en a, l'enquête doit porter sur leur localisation et les dispositions prises pour leur prise en charge. Si les enfants ont été laissés seuls à la maison, le personnel de la CP doit être immédiatement informé et chargé de les observer, de prendre les dispositions nécessaires de prise en charge et de faire un rapport au tuteur.• La situation des nouveau-nés et des mères allaitantes requiert une attention particulière, car un contact étroit et l'allaitement sont nécessaires au développement du bébé. Les recherches montrent que les enfants courent moins de risques de développer des symptômes graves de COVID-19 que les adultes, alors que les conséquences de l'absence d'allaitement pourraient être importantes, car l'allaitement offre une protection contre d'autres infections et conditions.• Les mères et les nourrissons doivent être gardés ensemble autant que possible, sans | | |
|--|--|--|--|

	compromettre les mesures préventives. • Les enfants dont les tuteurs suivent un traitement doivent être informés de l'endroit où se trouvent leurs tuteurs et, le cas échéant, de l'état de santé de ces derniers. • L'établissement de santé devrait faciliter les contacts réguliers et fréquents entre le tuteur et les enfants, y compris des options sûres pour les visites, les appels téléphoniques gratuits, les appels vidéo, les courriels et le courrier postal.		
5 min.	Synthèse et clôture Récapitulez les points clés de l'apprentissage puis concluez la séance.		



Actions préparatoires pour prévenir et répondre à la séparation des familles

PLAN DE SÉANCE :

Durée de la séance 	80 minutes.
But & résultats d'apprentissage 	But de la séance : Donner un aperçu des actions clés à coordonner avec les acteurs de la santé pour maintenir l'unité familiale pendant la COVID-19 ou une autre IDO. À la fin de la séance, les participants seront en mesure de : • Prendre en compte les ressources humaines nécessaires pour appuyer correctement les établissements de santé dans la promotion de l'unité familiale et du bien-être des enfants dans les établissements • Dresser la liste des différentes formations requises pour le personnel de santé, le personnel de la CP et les membres de la communauté • Identifier les Procédures opérationnelles standardisées (SOP) potentielles pour travailler en collaboration avec les partenaires de santé dans le contexte de la COVID-19.
Points clés de l'apprentissage 	Recommandations pour prévenir ou répondre à la séparation des familles: • Désigner dans chaque établissement un point focal pour les questions de protection de l'enfance. Il peut s'agir d'un travailleur social ou d'un gestionnaire de cas de protection de l'enfance, ou d'un point focal d'urgence formé et désigné pour les questions de protection de l'enfance. Ce personnel est chargé d'assurer la liaison avec le personnel chargé de la gestion

de cas de protection de l'enfance dans l'établissement.

- Coordonner avec les acteurs de la santé l'établissement de Procédures opérationnelles standardisées (SOP) pour **l'enregistrement et les systèmes de collecte de données confidentielles** à utiliser lors de l'admission ou de la sortie des enfants ou des tuteurs. Ces systèmes comprendraient de nombreuses informations, notamment les coordonnées (nom de l'enfant, nom(s) de famille, date de naissance, lieux d'origine, adresse actuelle, les noms et coordonnées des principaux tuteurs de l'enfant, ainsi que les noms et coordonnées d'autres membres de la famille qui pourraient fournir une prise en charge alternative si nécessaire. Si aucun membre de la famille n'est à proximité ou n'a de coordonnées disponibles, il convient de rechercher le nom d'un voisin ou d'un ami de confiance. Les systèmes doivent respecter les protocoles de protection et de partage des données approuvés par les acteurs de la santé et de la protection concernés.
- Coordonner avec les acteurs de la santé pour établir des Procédures opérationnelles standardisées (SOP) pour la prise en charge et la protection des enfants à chaque établissement d'isolement, de quarantaine ou de traitement. Ces SOP doivent couvrir : 1) les rôles et les responsabilités ; 2) **les voies de référencement** entre les acteurs de la santé et de la protection de l'enfance ; 3) **le paquet minimum de prise en charge** des enfants, y compris le soutien psychosocial, l'éducation et la fourniture produits alimentaires et non alimentaires; 4) **les mesures de sauvegarde** de l'enfant ; 5) les dispositions de prises en charges enrichissantes et adaptées à l'âge et au genre.
- Développer et diffuser largement **les voies de référencement**, y compris pour la gestion de cas de protection de l'enfance et la recherche des familles et leur réunification, en garantissant des points d'entrée sécurisés et accessibles.

	• Former l'ensemble du personnel de santé en contact avec les enfants aux Procédures opérationnelles standardisées (SOP) pour la prise en charge et la protection des enfants, ainsi qu'à leurs obligations dans le cadre des mesures établies de sauvegarde des enfants, y compris l'obligation de signaler tout manquement. • Former et soutenir le personnel de santé pour qu'il fournisse une prise en charge et une protection sûres et adaptées au développement de tout enfant traité dans un établissement de santé ou accompagnant son tuteur dans cet établissement.
Préparation requise 	Pour des séances facilitées à distance • Préparez un tableau blanc virtuel avec 4 sections claires pour l'activité carrousel (voir ci-dessous).
Documents connexes et informations complémentaires 	Ne s'applique pas à cette séance.

Temps	Notes du facilitateur	Notes du producteur	Écran/Ressources
5 min.	Introduction Présentez le but et les objectifs de la séance.		

10 min.	Activité carrousel Répartissez les participants en quatre groupes. Expliquez que chaque groupe se verra attribuer l'un des quatre sujets suivants : • Les ressources humaines • La formation à l'intégration des principes de la CP pour les travailleurs de la santé • les Procédures opérationnelles standardisées (SOP) pour l'enregistrement des tuteurs et des personnes à charge et le partage de données confidentielles • Les Procédures opérationnelles standardisées (SOP) pour la prise en charge et la protection des enfants dans les établissements d'isolement, de quarantaine ou de traitement Expliquez que les groupes auront 10 minutes pour discuter de leurs sujets et noter les actions clés pertinentes sur un tableau de conférence. Ils passeront ensuite à un autre sujet, et répéteront le processus. Informez les participants qu'ils doivent s'inspirer de leurs propres expériences lors de l'épidémie de COVID-19, mais qu'ils peuvent également se référer à la note d'orientation technique et à la fiche de conseils aux acteurs de la santé pour trouver des idées si nécessaire. Demandez aux participants s'ils ont des questions, puis attribuez aux groupes leurs sujets. Après avoir terminé ce tour, les groupes passent aux sujets suivants.	Préparez trois salles de petits groupes et un lien vers un tableau blanc virtuel avec 4 sections, une pour chaque sujet. Collez le lien dans la fonction chat, avec une note indiquant quel groupe commencera avec quel sujet. Après 10 minutes, diffusez un message pour informer les participants de passer au sujet suivant et répétez l'opération.	
-----------------------	--	---	--

	Ils disposent à nouveau de 10 minutes pour discuter, et ajouteront d'autres actions clés à celles déjà énumérées par le groupe précédent. Pendant que cette activité se déroule, circulez parmi les groupes pour répondre aux questions et apporter votre soutien si nécessaire. Les groupes répéteront le processus jusqu'à ce qu'ils aient couvert les quatre sujets.		
20 min.	Feedback en plénière Réunissez les participants et demandez à chaque groupe de consacrer un maximum de 5 minutes au feedback du sujet sur lequel il a travaillé en dernier. Une fois que le premier groupe a donné son feedback sur son dernier sujet, ajoutez tous les détails manquants à ses principaux points d'apprentissage. Répétez cette étape avec les trois autres groupes, couvrant ainsi les quatre sujets.		Diapositive 8 du PPT (facultatif)
5 min.	Synthèse et clôture Récapitulez les principaux points d'apprentissage de la séance, répondez aux questions en suspens et clôturez la séance.		



Planification d'actions

PLAN DE SÉANCE :

Durée de la séance 	65 minutes.
But et résultats d'apprentissage 	But de la séance : Récapituler et appliquer les connaissances acquises lors des séances précédentes dans le cadre d'un exercice de planification d'actions. À la fin de la séance, les participants seront en mesure de : • Se rappeler les actions clés pour prévenir et répondre à la séparation des familles dans le contexte de la COVID-19 • Se rappeler les actions clés pour préserver l'unité familiale dans le contexte de la COVID-19 • Déterminer les rôles et responsabilités liés aux actions clés • Développer un plan d'action pour prévenir et répondre à la séparation des familles et préserver l'unité familiale dans le contexte de la COVID-19
Points clés de l'apprentissage 	Ne s'appliquent pas à cette séance, car ils seront spécifiques à chaque participant, basés sur le rôle et l'environnement du participant, et sur ce qu'ils devront transférer de la formation sur leur propre lieu de travail.
Préparation requise 	Pour des séances en personne : • Imprimez une copie par participant du modèle de planification d'actions. Pour des séances facilitées à distance • Enregistrez le modèle dans un endroit partagé pour que les participants puissent le télécharger.

Documents connexes et informations complémentaires 	Ne s'applique pas à cette séance
--	----------------------------------

Temps	Notes du facilitateur	Notes du producteur	Écran/ Ressources
5 min.	Introduction Présentez le but et les objectifs de la séance		
10 min.	Récapitulation de l'activité Demandez : Quelles actions clés avons-nous identifiées pour prévenir et répondre à la séparation des familles et préserver l'unité familiale pendant la Covid-19 et les autres IDO ? Invitez les participants à faire un brainstorming par paires et à écrire chaque idée sur un feuillet Post-it, puis à les attacher au mur ou au tableau de conférence. Surveillez les contributions et regroupez-les si nécessaire.	Utilisez un tableau blanc virtuel pour capturer les idées des participants. Le facilitateur et/ou le producteur doivent ensuite les regrouper comme il convient.	
10 min.	Discussion en plénière Passez en revue les principales idées qui ont émergé du brainstorming. Demandez qui serait responsable de la réalisation de chaque action, et qui d'autre devrait être impliqué. Notez-le à côté de chaque section.	Le producteur ajoutera des notes au tableau blanc virtuel concernant les personnes qui seraient responsables de la réalisation de chaque action, et qui d'autre devrait être impliqué.	

30 min.	Planification d'actions individuelles Remettez à chaque participant une copie du modèle de plan d'action et dites-leur qu'ils ont maintenant 30 minutes pour y travailler individuellement. Sur la base de ce qu'ils ont appris pendant le cours, les participants doivent ajouter des actions, des rôles et des responsabilités, et des délais au modèle. Ils doivent également noter tout soutien ou toute ressource nécessaire, et ce qu'ils feraient pour y accéder. Dites aux participants qu'ils peuvent se référer aux idées abordées à n'importe quel moment du cours, pour s'assurer qu'ils incluent tous les points importants. Demandez s'il y a des questions, puis restez disponible pour apporter votre soutien pendant l'activité. Faites savoir aux participants que les plans d'action peuvent être complétés après la formation, s'ils ont besoin de plus de temps.	Collez un lien vers le modèle dans la fonction chat, afin que les participants puissent le télécharger.	
5 min.	Synthèse Invitez les participants à réfléchir sur l'exercice, puis concluez la séance.		



Évaluation et clôture

PLAN DE SÉANCE :

Durée de la séance 	30 minutes.
But & résultats d'apprentissage 	But de la séance : Recueillir le feedback des participants, récapituler les points clés de l'apprentissage et clôturer le cours. À la fin de la séance, les participants seront en mesure de : • Identifier les enseignements clés du cours • Évaluer le cours et donner un feedback aux facilitateurs.
Points clés de l'apprentissage 	Ne s'applique pas à cette section, car ils seront identifiés par les participants sur une base individuelle.
Préparation requise 	Pour les séances en personne : • Imprimez une copie du formulaire d'évaluation du cours pour chaque participant Pour les séances facilitées à distance : • Préparez un lien vers le formulaire d'évaluation du cours en ligne

Documents connexes et informations complémentaires



Ne s'applique pas à cette séance.

Temps	Notes du facilitateur	Notes du producteur	Écran/ Ressource
10 min.	Récapitulation du cours Félicitez les participants d'être arrivés à la dernière séance du cours et présentez brièvement le déroulement de cette séance. Expliquez que la séance commencera par une récapitulation de ce qu'ils ont appris pendant le cours. • Demandez aux participants de former deux lignes, chacun faisant face à un partenaire. Dites-leur que vous allez mentionner un sujet du cours et qu'ils doivent identifier une chose qu'ils ont apprise sur ce sujet. Ensuite, chacun doit faire un pas vers la gauche (les personnes au bout de la ligne devront se déplacer vers l'autre bout), prêt pour le prochain sujet. Lisez à haute voix chaque sujet à tour de rôle, et donnez aux participants 1 minute, en leur laissant le temps de changer de place entre chaque sujet. Les sujets sont les suivants : • Les risques pour les enfants lors des pandémies • Les types de quarantaine et d'isolement • Le processus de prise de décision en matière de quarantaine/isolement	Répartissez les participants dans des salles de petits groupes, à raison de 3 personnes par salle. Expliquez-leur que vous leur enverrez un sujet toutes les minutes, en utilisant la fonction de diffusion de messages. Les participants doivent discuter de chaque sujet, afin de récapituler ce qu'ils ont appris pendant le cours. Offrez la possibilité de réaffecter les participants à d'autres groupes après 2 ou 3 sujets, ou s'ils ont parcouru la moitié de la liste.	

	• Préserver l'unité familiale lorsqu'un enfant est admis dans un établissement de santé • Préserver l'unité familiale lorsqu'un tuteur est admis dans un établissement de santé • Les ressources humaines • La formation à l'intégration des principes de CP pour les acteurs de la santé • Les Procédures opérationnelles standardisées (SOP) pour l'enregistrement des tuteurs et des personnes à charge dans les établissements et pour le partage confidentiel des données. • Les Procédures opérationnelles standardisées (SOP) pour la prise en charge et la protection des enfants dans les établissements d'isolement, de quarantaine ou de traitement		
10 min.	Formulaires d'évaluation Distribuez les formulaires ou les liens d'évaluation et demandez aux participants de prendre quelques minutes pour donner un feedback sur le cours. Rappelez-leur que cela est très utile pour s'assurer que le cours est efficace et pour contribuer à son amélioration continue.	Partagez le lien vers le formulaire d'évaluation en ligne	
10 min.	Synthèse et clôture Remerciez les participants pour leur feedback et pour leur engagement tout au long des séances. Référez-les à tout autre soutien disponible après le cours Mettez en évidence les ressources clés qui pourraient être utiles, notamment la note d'orientation technique.	Partagez des liens vers des contacts ou des ressources dans le chat.	